

## DECISION DU PRESIDENT

### Décision n°2026-02

#### Objet : Décision budgétaire modificative portant virements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L. 1612-28,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-086 du 15 septembre 2022 portant adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Considérant que, sur le fondement de l'article L. 1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de procéder à un réajustement des lignes budgétaires sur la section de fonctionnement,

#### DECIDE

**Article 1 :** De procéder aux virements de crédits comme suit :

##### - Section de fonctionnement / dépenses

Ajout de crédits aux chapitres suivants :

- ✓ Charges spécifiques (Chapitre 67) / Titres annulés sur exercice antérieur (673) : + 27 400 €
- ✓ Autres charges de gestion courante (Chapitre 65) / Formation des élus (65315) : + 4 500 €

**Sous-total : + 31 900,00 €**

Diminution de crédits aux chapitres suivants :

- ✓ Charges à caractère général (Chapitre 11) / Contrats de prestations de services (611) : - 27 400 €
- ✓ Charges à caractère général (Chapitre 11) / Fêtes et cérémonies (6232) : - 4 500 €

**Sous-total : - 31 900,00 €**

**Article 2 :** Il sera rendu compte de ces virements de crédit au prochain Conseil communautaire.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services et la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont la copie est adressée à Monsieur Le Préfet.

Fait à Camaret-sur-Aygues,

Le 15/07/2025

Le Président,  
**Julien MERLE**

